



Règles Bonus Valorisation



Vente Directe Étal

Envoyer des photos minimum 1 fois par mois :

- Le poisson **pinsé TRL** et le **numéro de bague** lisible sur l'étal
- ou **bague visible** si poisson découpé
- étal avec outils de **communication** (pic prix, pic étalage...)



Application
du système
de points

Fréquence	Points
1 photo par mois = 10 photos	10
Entre 5 et 10 photos sur l'année	7
Moins de 5 photos sur l'année	3

L'objectif est de valoriser la marque TRL, ainsi une attention particulière doit être apportée sur la visibilité de la marque et l'esthétique globale du stand.

Vente Directe Étal

Exemple d'étal qui répond aux critères :

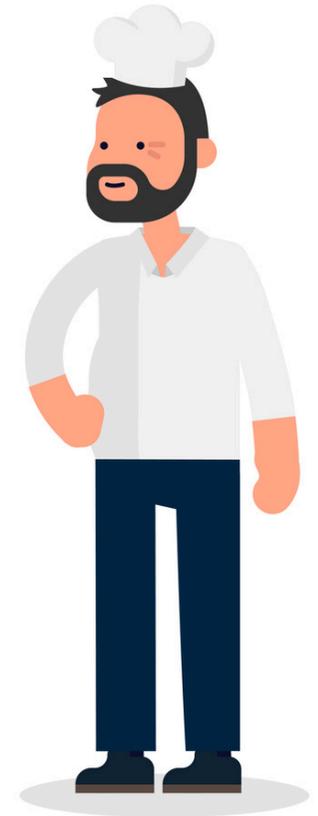
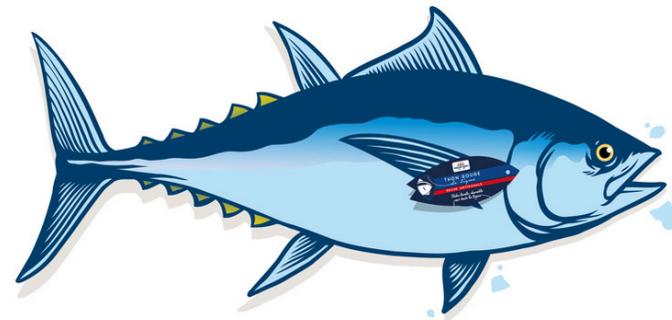


Vente Directe Poissonnerie & Restaurant

Envoyer preuve minimum 1 fois par mois :

- 1 photo du poisson pins'é avec bague
- 1 Facture **tamponnée « TRL »** (tampon à disposition) avec **numéro eBCD ou bague**.

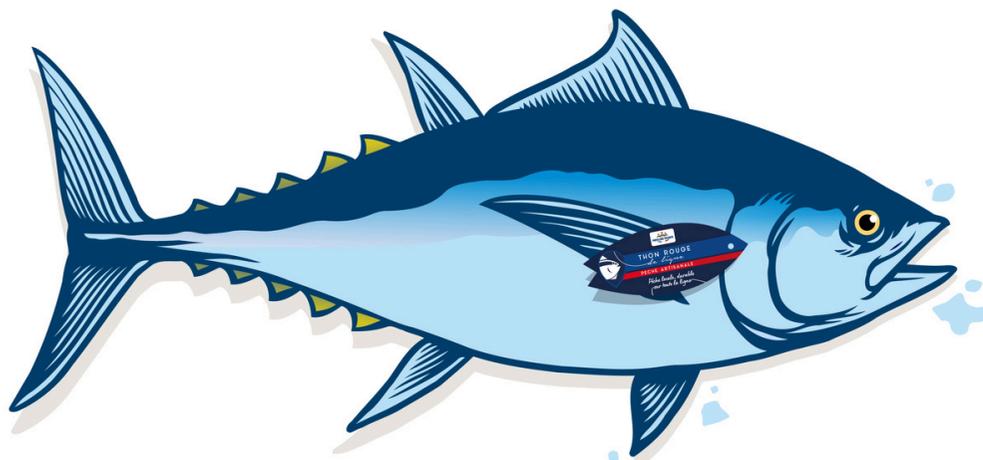
**Application
du système de
points**



Fréquence	Points
1 preuve par mois = 10 preuves	10
Entre 5 et 10 preuves sur l'année	7
Moins de 5 preuves sur l'année	3

Vente Directe Poissonnerie & Restaurant

Exemple facture conforme :



En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441 6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).
CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-535 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques allégués aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

FACTURE		4
Dupont Jean Patron pêcheur Navire JEANJEAN		Restaurant Le Bon Gourmand
le <u>22/07/2024</u>	n° TVA intracom. _____	

REGISTRES LE DAUPHIN			
THON ROUGE DE LIGNE - PÊCHE ARTISANALE			
QUALITE EXTRA			
Boque n° <u>222222</u>			
eBCD n° <u>FR1234578</u>			
49 Kgs x 15€		=	735€
			
ESPADON DE LIGNE - PÊCHE ARTISANALE			
QUALITE EXTRA			
Boque n° <u>002222</u>			
29 Kgs x 15€			435€
Facture HT - Pêche Pro. Non assujettie à TVA			
REGLEMENT pour le :	art 261-22 CCF	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :			1170€

Produits Transformés

Valider étiquette auprès de VALPEM

Vérification des volumes écoulés 1 fois par an:

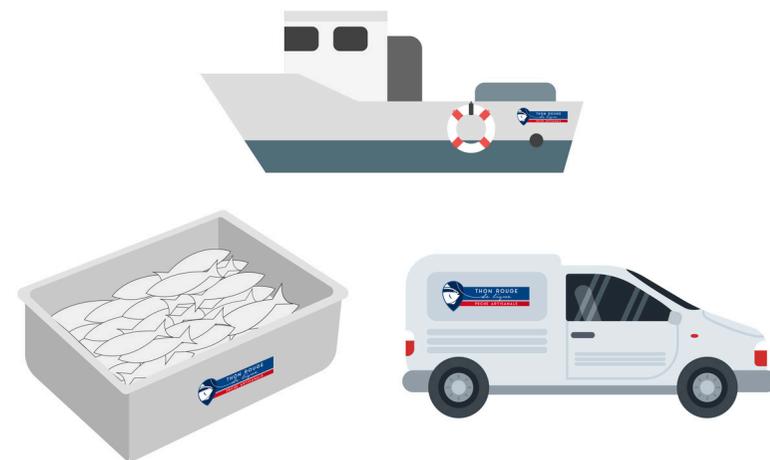
- Remplir le document SATHOAN avec volumes et nombres d'unités vendus
- Joindre photos bocaux

Application
du système
de points



Volumes	Points
De 2 à 5 % des captures transformées et vendues sous TRL	5
Plus de 5 % des captures transformées et vendues sous TRL	10

Vente Mareyeur & Criée habilités



Envoyer preuve 1 fois par an :

- Remplir document SATHOAN avec **volumes et chiffres d'affaires**
- Fournir **quelques photos** de l'utilisation de la marque par le mareyeur (caisses, poissons pins'és)

Application du système de points



Type	Type utilisation	Preuves	Au moins 30% des vol	Au moins 50% des vol	Entreprises
Mareyeur/Criée habilité TRL	Pin's + marque TRL	Photos poissons pins'és + étiquette caisse	10	15	Mericq Medipêche Euomarée Barba
	N'utilise pas la marque	/	5	10	
Mareyeur/Criée habilité Pêche Durable (EPPM)	Utilise écolabel pour client final	Document FAM avec numéro de certification + preuves utilisation de l'écolabel par le distributeur	5	7	La Graulenne Criée de Sète Criée de Port-la-Nouvelle
	N'utilise pas l'écolabel	Document FAM avec numéro de certification	3	5	
Mareyeur/Criée habilité MSC	Utilise écolabel pour client final	Document MSC avec numéro de certification + preuves utilisation de l'écolabel par le distributeur	5	7	Médipêche Fuentes
	N'utilise pas l'écolabel	Document MSC avec numéro de certification	3	5	

Récapitulatif

Le bonus est distribué au pro-rata du nombre de points cumulés par le navire l'année précédente (maximum 20 points)

Type vente	Valorisation	Preuves	Points
Vente directe étal	1 photo par mois = 10 photos	Le poisson pinsé TRL et le numéro de bague lisible sur l'étal ou bague visible si poisson découpé Étal avec outils de communication (pic prix, pic étalage...)	10
	Entre 5 et 10 photos sur l'année		7
	Moins de 5 photos sur l'année		3
Vente directe poissonnerie & restaurant	1 preuve par mois = 10 preuves	1 photo du poisson pinsé avec bague 1 Facture tamponnée « TRL » (tampon à disposition) avec numéro eBCD ou bague.	10
	Entre 5 et 10 preuves sur l'année		7
	Moins de 5 preuves sur l'année		3
Produits transformés	Plus de 5% des captures	Remplir le document SATHOAN avec volumes et nombres d'unités vendus (min 1 fois par an)	10
	De 2 à 5% des captures	Joindre photos bocaux	5
Mareyeur habilité TRL qui utilise la marque	Au moins 50% des volumes	Remplir document SATHOAN avec volumes et chiffres d'affaires (min 1 fois par an)	15
	Au moins 30% des volumes	Preuve d'utilisation: photos poissons pinsés + étiquette caisse	10
Mareyeur habilité TRL qui ne la valorise pas	Au moins 50% des volumes	Remplir document SATHOAN avec volumes et chiffres d'affaires (min 1 fois par an)	10
	Au moins 30% des volumes		5
Mareyeur habilité Pêche Durable ou MSC qui valorise l'écolabel	Au moins 50% des volumes	Document [FAM ou MSC] avec numéro de certification Preuves utilisation de l'écolabel par le distributeur (min 1 fois par an)	7
	Au moins 30% des volumes		5
Mareyeur habilité Pêche Durable ou MSC qui ne les valorise pas	Au moins 50% des volumes	Document [FAM ou MSC] avec numéro de certification (min 1 fois par an)	5
	Au moins 30% des volumes		3